

## Eau potable, la qualité de l'eau est en constante amélioration en France

### En France, la qualité de l'eau est extrêmement surveillée

Il faut rappeler qu'en France, la distribution d'eau potable bénéficie d'un cadre réglementaire très strict, protecteur des consommateurs. **Dans l'immense majorité des cas, les Français bénéficient d'une eau potable de très bonne qualité.** Pour s'assurer de la sécurité des consommateurs et de l'environnement, les services de surveillance de l'eau potable réalisent chaque année plus de 300 000 prélèvements et 10 millions d'analyses pour rechercher des traces de produits phytopharmaceutiques ou leurs métabolites.

En ce qui concerne la présence de pesticides, en 2018, **seules 9 000 personnes** en métropole (0,01% de la population) ont connu une situation de non-conformité conduisant à une restriction dans l'usage ou dans la distribution de l'eau du robinet en raison de la présence de résidus de pesticides. Et depuis 2003, le nombre de personnes touchées par ces restrictions ponctuelles a été **divisé par 18.**

« La pétition lancée par UFC Que Choisir et Générations Futures cherche manifestement à faire peur au grand public alors qu'en [juin 2020](#), Que Choisir dénonçait le ton alarmiste de Générations Futures dans son rapport sur la présence de pesticides dans l'eau et appelait à prendre du recul sur les données. » déclare Eugénia Pommaret, directrice générale UIPP

### L'homogénéisation des pratiques de surveillance de l'eau fait déjà l'objet de travaux de la part des pouvoirs publics.

En 2019, l'Anses a publié un avis relatif à la surveillance des phytosanitaires dans l'eau et de leurs métabolites. Le 29 janvier 2021, les conclusions de cet avis ont été reprises dans un avis de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux Agences Régionales de Santé (ARS) afin d'homogénéiser les pratiques de surveillance de l'eau sur l'ensemble du territoire.

### Ne pas confondre présence et risque

Les communications autour des traces de pesticides dans l'eau entretiennent la **confusion entre très faible présence et risques** pour la santé ou l'environnement. De nombreuses substances sont présentes dans l'eau : plomb, arsenic, cadmium... Pour chacune, il existe des normes fondées sur une valeur toxicologique de référence qui permet de déterminer s'il existe ou non un risque pour la santé ou l'environnement et ainsi de protéger les consommateurs. Par exemple, l'arsenic peut être naturellement présent dans l'eau sans pour autant atteindre les seuils sanitaires.

Pour la surveillance des produits phytopharmaceutiques, le seuil réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondé sur une approche toxicologique et n'a donc aucune signification sanitaire. C'est un seuil d'alerte au-delà duquel il convient de regarder la valeur maximale d'exposition, Vmax, établie par l'ANSES sur demande de la Direction générale de la Santé. Le système dispose donc de marges de sécurité importantes.

### Contact presse – Thomas Marko & associés

Emmanuelle Pabolleta : 06 37 91 79 76 – epabolleta@uipp.net

Sylvain Camus : 06 12 16 38 60 – sylvain.c@tmarkoagency.com

### À propos de l'UIPP



L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 19 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole.

Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

Pour nous suivre sur Twitter : [www.uipp.org](http://www.uipp.org), Twitter : @UIPPorg